

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 22 mai 2023**

---

**Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la baisse de l'aide financière à l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE) par la Ville de Paris pour les personnes physiques domiciliées à Paris.**

Considérant que la Ville de Paris a décidé de réduire drastiquement les aides financières à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), par délibération 2022 DVD 61-1 des 11, 12, 13 octobre 2022 relative au volet mobilité du Plan Climat Air Énergie ;

Considérant son article 7, qui précise que seuls les résidents parisiens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 300€ sont éligibles aux aides financières à l'écomobilité d'un montant de 400 euros ;

Considérant que les plafonds de ressources par type de ménage susceptible éligible à ces aides financières sont particulièrement bas ;

Considérant que si 20% des Parisiens sont éligibles à l'aide de la Ville, dans la réalité les demandeurs d'aide à l'achat d'un VAE sont rarement dans ces tranches de revenus très bas et ne représenteraient que 10% des demandeurs ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités, avant octobre 2022, complétait l'aide de 400 euros de la Ville de Paris par une aide de 100 euros ;

Considérant le vote au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 20 avril 2023 d'une aide de 400 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en faveur des Parisiens, sans condition de ressource, pour compenser la suppression de l'aide de la Ville de Paris ;

Considérant que les Parisiens ne bénéficient plus que de 400 euros au lieu de 500 euros d'aides à l'achat de VAE alors que les prix de ces matériels restent élevés ;

Considérant par ailleurs qu'Île-de-France Mobilités proposera une aide de 100 euros pour l'achat de vélos mécaniques pour les jeunes de 15 à 25 ans ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Mette en place un dispositif de subventionnement complémentaire à celui d'Île-de-France Mobilités permettant à tous les Parisiens de continuer à bénéficier d'un subventionnement de 100 euros, pour tous les ménages non éligibles à l'aide à l'achat de la Ville de Paris, ce qui permettra de compléter l'aide d'Île-de-France Mobilités et de porter l'aide totale à 500 euros comme auparavant.**